



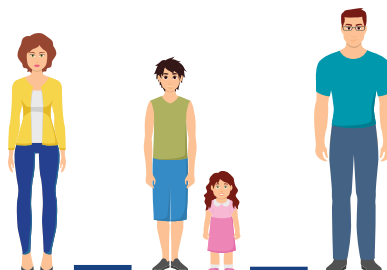
SÉPARATION



CHECKLIST DES DÉMARCHES

CAF

LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS



JE SUIS DÉJÀ ALLOCATAIRE DE LA CAF

- ☐ Pour bénéficier de l'ensemble de mes droits, [je déclare rapidement ma séparation](#) dans :
> l'Espace Mon Compte > Mon profil > Consulter ou modifier

JE NE SUIS PAS ALLOCATAIRE

- ☐ [Je me renseigne sur les aides](#) dont je peux bénéficier dans la rubrique :
> Connaître vos droits selon votre situation > Je change de situation > Je me sépare > allocation de soutien familial (Asf), aide au logement ou Prime d'activité par exemple.

ALLOCATAIRE OU NON, IL EST CONSEILLÉ

- ☐ De prendre un [rendez-vous personnalisé avec un conseiller de la Caf](#). Rendez-vous dans :
> Contacter Ma Caf > Demander un rendez-vous > Ma situation change > Je me sépare.
Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous avec un travailleur social, il suffit de contacter votre Caf.
- ☐ De faire le [parcours interactif](#) pour connaître les services qui correspondent à votre situation : médiation familiale, pension alimentaire, aides financières, séances d'information, accès au logement...
- ☐ De vérifier si vous êtes éligible aux [aides d'action sociale](#).
- ☐ Si changement de compte, transmettre un [RIB](#).
- ☐ Déclarer le [changement d'adresse](#) (si besoin).
- ☐ Vérifier si vous êtes éligible au Rsa, à la Prime d'activité, à l'aide au logement et à l'allocation de rentrée scolaire (Ars).
- ☐ Si aucune [pension alimentaire](#) n'est fixée, s'orienter vers la justice.
En cas de séparation amiable demander un titre exécutoire à la Caf (possibilité de verser l'Asf 4 mois).
- ☐ Si la pension alimentaire fixée suite à un jugement ou fixée à l'amiable n'est pas payée, il y a la possibilité de demander [l'intermédiation financière](#) à la Caf, via l'Aripa.
- ☐ Si la contribution légale ou à l'amiable est inférieure au montant de l'Asf, demander [l'Asf complémentaire](#) (faire une demande d'Asf).
- ☐ Pour [l'emploi d'un-e assistant-e maternel-le](#), remplir une demande de C omplément libre choix de mode de garde si le nom de l'employeur change (si le parent employeur n'est plus le même).
- ☐ Pour le [partage des Allocations familiales](#) en cas de résidence alternée, possibilité de faire une demande de partage des Allocations familiales, et se mettre d'accord sur la répartition de la charge des enfants entre les deux parents.



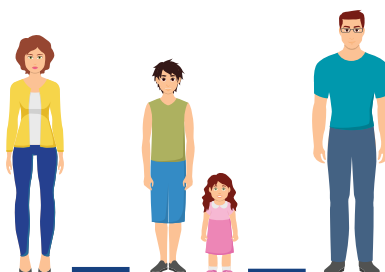
SÉPARATION



CHECKLIST DES DÉMARCHES

ASSURANCE MALADIE

LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS



ASSURANCE MALADIE

- ❑ Effectuer un **changement de nom d'usage**.

Le changement avec le compte Ameli

Se rendre sur :

> le compte Ameli > Mes démarches > Déclarer un changement de situation > Changement de nom d'usage.

Le changement sans compte Ameli

Réaliser le changement en fournissant un certain nombre d'informations par courrier à la caisse d'Assurance Maladie.

- ❑ Effectuer un **changement d'adresse postale**.

Le changement avec le compte Ameli

Se rendre sur :

> le compte Ameli > Mes démarches > Déclarer un changement de situation > Changement d'adresse

Le changement sans compte Ameli

Déclarer ce changement par téléphone au 3646.

- ❑ Effectuer un **changement de coordonnées bancaires**.

Le changement avec le compte Ameli

Se rendre sur :

> le compte Ameli > Mes démarches > Déclarer un changement de situation > Modifier mes coordonnées bancaires.

Le changement sans compte Ameli

Déclarer ce changement en fournissant un certain nombre d'informations par courrier à la caisse d'Assurance Maladie.

- ❑ **Inscrire l'enfant sur les cartes Vitales des deux parents**.

Cette inscription facilite l'accès aux soins et permet au parent qui emmène l'enfant en consultation d'utiliser sa propre carte Vitale.

Le changement avec le compte Ameli

Se rendre sur :

> le compte Ameli > Mes démarches > Effectuer une démarche > Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent.

Le changement sans compte Ameli

Réaliser la demande via le formulaire « Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés », à envoyer par courrier à la caisse d'Assurance Maladie.

- ❑ **Mettre à jour la carte Vitale**, une fois les divers changements effectués auprès de l'Assurance Maladie. Effectuer cette mise à jour sur les bornes situées dans les points d'accueil de l'Assurance maladie, les pharmacies ou certains établissements hospitaliers et cliniques.

- ❑ **Vérifier si j'ai le droit à la complémentaire santé solidaire** si mes revenus ont baissé. Il s'agit d'une aide pour payer les dépenses de santé sous condition de ressources.

- ❑ **Changer de médecin traitant** si besoin.

La déclaration du médecin traitant peut se faire en ligne par le médecin choisi, ou par courrier avec le formulaire.



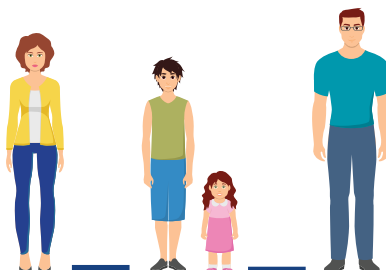
SÉPARATION



CHECKLIST DES DÉMARCHES

**ORGANISMES FINANCIERS,
EMPLOI ET SCOLARITÉ**

**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



ORGANISMES FINANCIERS, EMPLOI ET SCOLARITÉ

Banque

- ☐ Désolidariser les comptes joints.
- ☐ En parallèle, ouvrir un compte bancaire individuel à son nom si la personne n'en a pas déjà un.
- ☐ Déclarer le changement d'adresse postale.
- ☐ La séparation ne dispense pas de rembourser les crédits. Se renseigner auprès de sa banque.
- ☐ Supprimer les procurations.
- ☐ Faire le point sur son budget.
- ☐ Si besoin, (re)déposer un dossier de surendettement à son nom.
Peut être utile s'il y a des crédits en cours (prêt maison) pour une éventuelle suspension des mensualités dans la perspective d'une vente.

Organismes de crédits

- ☐ Revoir les modalités de remboursement.
- ☐ Si changement de compte transmettre un RIB.
- ☐ Résilier les obligations de caution selon les conditions prévues au contrat.
- ☐ Si prêt renouvelable ou revolving : résilier votre engagement si vous ne possédez pas les cartes d'achat.

Centre des impôts

- ☐ Transmettre un RIB si changement de compte.
- ☐ Déclarer le changement d'adresse (si besoin).
- ☐ Vérifier comment compter les enfants à charger et comment déclarer, comment déclarer la pension alimentaire (attention particularité en cas de résidence alternée).

Employeur ou Pôle Emploi

- ☐ Transmettre un RIB si changement de compte.
- ☐ Déclarer le changement d'adresse (si besoin).
- ☐ Se renseigner sur des possibilités d'aides en matière d'action sociale (comité d'entreprise...).

Établissements scolaires des enfants

- ☐ Transmettre un Rib si changement de compte (si besoin).
- ☐ Déclarer le changement d'adresse (si besoin).
- ☐ Organiser la transmission des informations relatives à la vie scolaire (bulletins de notes, livrets scolaires, réunions...).
- ☐ Se renseigner sur les bourses scolaires, fonds sociaux collégiens et lycéens, secours départementaux des enseignements secondaires et supérieurs du Conseil départemental, l'aide au transport des élèves internes...



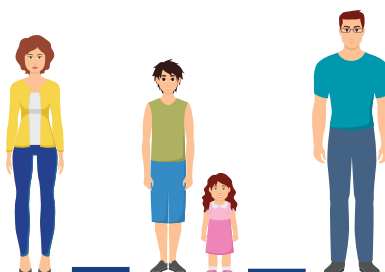
SÉPARATION



CHECKLIST DES DÉMARCHES

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS



LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Logement/location

Si je reste dans le logement

- ☐ Vérifier la possibilité de [modifier ou rédiger un nouveau bail](#).

Si je quitte le logement

- ☐ Donner congé à votre bailleur.
- ☐ Demander un état des lieux.

Attention ! **Solidarité des charges et dettes locatives :**

- > en cas de mariage : jusqu'à l'ordonnance de non-conciliation ou jugement de divorce.
- > en cas de Pacs ou concubinage (co-titulaire) : jusqu'à la fin du bail si clause de solidarité précisée dans le contrat.

Si je loue un nouveau logement

- ☐ Demander une [aide au dépôt de garantie](#).
 - > Si je suis salarié : prêt Locapass
 - > Selon ma situation, faire une demande de Fsl (Fonds de solidarité pour le logement) auprès d'un travailleur social (généralement auprès du Conseil départemental).

Mutuelles et assurances

- ☐ Transmettre un RIB si changement de compte.
- ☐ Déclarer le [changement d'adresse](#) (si besoin).
- ☐ Modifier les [titulaires et bénéficiaires des contrats](#).

Notaire

- ☐ Se faire conseiller.
- ☐ Réaliser le [partage du bien immobilier](#).
- ☐ Enregistrer un [divorce par consentement mutuel](#).

Opérateurs d'électricité, gaz, eau, téléphonie...

- ☐ Transmettre un RIB si changement de compte.
- ☐ Déclarer le [changement d'adresse](#) (si besoin).
- ☐ [Modifier ou résilier les contrats](#) (peut parfois être payant).

Attention ! **Solidarité des charges et dettes :**

- > en cas de mariage : jusqu'à l'ordonnance de non-conciliation ou jugement de divorce.
- > en cas de Pacs ou concubinage (co-titulaire) : solidarité des dettes faites lors de la vie de couple.

Préfecture

- ☐ Penser aux [passeports](#), aux changements de [cartes grises](#), aux [autorisations de sortie de territoire](#)...



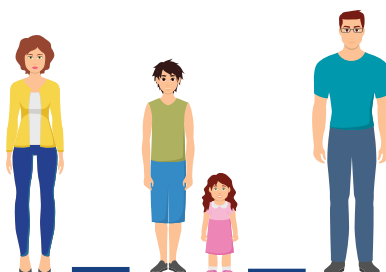
SÉPARATION



CHECKLIST DES DÉMARCHES

DÉMARCHES JURIDIQUES

LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS



DÉMARCHES JURIDIQUES

POUR LES COUPLES MARIÉS

Notaire ou avocat

Si je souhaite divorcer

- ☐ **Divorce par consentement mutuel** : nécessité d'avoir deux avocats pour une convention de divorce déposée chez un notaire (accord sur les conséquences de la rupture du mariage).
- ☐ **Pour les autres types de divorces**, démarche auprès du juge aux affaires familiales, avec la présence d'un avocat (obligatoire).
- ☐ Vérifier le droit à **l'aide juridictionnelle**.

Consultation gratuite sous condition de revenus.

Tribunal judiciaire

Si je ne souhaite pas divorcer

- ☐ **Déposer une requête** (demande à solliciter auprès du tribunal judiciaire ou la télécharger sur Internet).
- ☐ Vérifier le droit à **l'aide juridictionnelle** s'il y a besoin d'un avocat.

Le concours du juge aux affaires familiales n'est pas obligatoire mais conseillé.

Le dépôt d'une requête peut se faire avec ou sans avocat.

POUR LES COUPLES NON MARIÉS (VIE MARITALE OU PACS)

Notaire ou avocat

- ☐ **Déposer une requête** conjointe ou non : avocat non obligatoire.
- ☐ Vérifier le droit à **l'aide juridictionnelle**.

Consultation gratuite sous condition de revenus.

Démarches rupture Pacs

- ☐ Si **accord commun**, adresser une déclaration conjointe de rupture auprès du tribunal d'instance ou du notaire.
- ☐ Si **un seul des membres veut rompre**, informer son partenaire par voie d'huissier qui lui adressera une signification qui devra être également transmise au tribunal d'instance ou au notaire.

Vous pouvez aussi vous adresser aux mairies pour dissoudre le pacs.

POUR TOUS LES COUPLES

Tribunal de Grande Instance / Tribunal d'Instance (Jaf)

- ☐ **Partager des biens et la liquidation en indivision** en cas de désaccord, et ce via un avocat (obligatoire),
- ☐ Déposer une requête auprès du JAF pour fixer **l'autorité parentale, la résidence des enfants, la pension alimentaire, l'organisation des droits de visite et d'hébergement....**
- ☐ Vérifier le droit à **l'aide juridictionnelle** si avocat.

Le dépôt d'une requête peut se faire avec ou sans avocat.

DÉMARCHES JURIDIQUES

- > caf.fr ou 3230
- > pension-alimentaire.caf.fr ou 3238
- > monenfant.fr
- > ameli.fr ou 3646
- > lesclesdelabanque.com
- > impots.gouv.fr
- > service-public.fr
- > vos-droits.justice.gouv.fr
- > mes-aides.gouv.fr
- > solendi.com > Action Logement pour Locapass
- > infofemmes.com
- > Violences conjugales 3919
- > Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (Snated) 119